

**ASSOCIATION LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU**

51-61 rue de Narvik  
73 200 ALBERTVILLE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
RAPPORT SPECIAL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**\*COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010\***

**Michel DECARRE**  
**Philippe RAYMOND**

EXPERTS COMPTABLES  
*Inscrits au tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes*  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
*Membres de la Compagnie Régionale de Chambéry*

*Association :* LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

*Siège social :* 51- 61 rue de Narvik

73 200 ALBERTVILLE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'association a affecté définitivement sur cet exercice la plus-value comptable dégagée sur la cession en 2008 des locaux rue Ambroise Croizat, d'un montant de 614 370,26 € conformément aux directives des tiers financeurs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies à la page trois de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

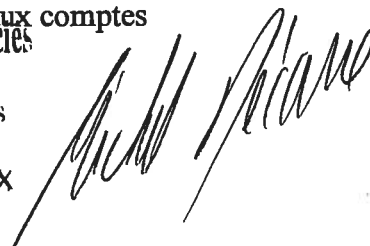
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 15 avril 2011

*Pour la SARL « Cabinet Michel DECARRE et associés »*  
Michel DECARRE

Commissaire aux comptes  
Cabinet Michel DECARRE et Associés

Expertise comptable  
Commissariat aux comptes  
13 Parc des Raisses  
74940 ANNECY LE VIEUX  
Tél. 04 50 27 77 63  
RCS ANNECY B 400 294 062



13 parc des Raisses - 74940 ANNECY-LE-VIEUX - Tél : 04.50.27.77.63 - Fax : 04.50.23.33.80  
E-Mail : [michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com](mailto:michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com)

SARL "Cabinet Michel DECARRE et associés" au capital de 7.622,45 € - N° Siret 400 294 062 00015  
Code activité 741 C - RCS: Annecy B 400 294 062 - N° Identification TVA : FR 82 400 294 062

**\*RAPPORT SPECIAL\***

**Michel DECARRE**  
**Philippe RAYMOND**

EXPERTS COMPTABLES  
*Inscrits au tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes*  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
*Membres de la Compagnie Régionale de Chambéry*

*Association : LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU*

*Siège social : 51-61 rue de Narvik  
73200 ALBERTVILLE CEDEX*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenus au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**OPERATION REALISEE AVEC L'ASSOCIATION LA SASSON**

Dans le cadre de la convention de coopération signée le 27 avril 2009 entre votre association et la *SASSON*, cette dernière assure notamment la comptabilité, la gestion des paies et des autres travaux administratifs des *FOYERS DE L'OISEAU BLEU*.

Ces prestations ont donné lieu à une facturation forfaitaire de 1 350 € sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.

A la clôture de l'exercice, le compte de tiers de l'association la *SASSON* était soldé.

Membres du conseil d'administration concernés par cette convention :

- Monsieur René ALBERT
- Monsieur Jean-Louis MOULIN

Fait à Annecy-le-Vieux, le 15 avril 2011

*Pour la SARL « Cabinet Michel DECARRE et associés »*

Michel DECARRE

Commissaire aux Comptes

**Cabinet Michel DECARRE et Associés**

Expertise comptable

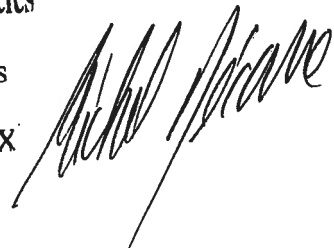
Commissariat aux comptes

13 Parc des Raisses

74940 ANNECY LE VIEUX

Tél. 04 50 27 77 63

RCS ANNECY B 400 294 062



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



13 parc des Raisses - 74940 ANNECY-LE-VIEUX – Tél : 04.50.27.77.63 – Fax : 04.50.23.33.80

E-Mail : [michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com](mailto:michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com)

SARL "Cabinet Michel DECARRE et associés" au capital de 7.622,45 € - N° Siret 400 294 062 00015

Code activité 741 C – RCS: Annecy B 400 294 062 - N° Identification TVA : FR 82 400 294 062

**\*COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010\***



## Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

ACTIF	31-déc-10			31-déc-09
	Montant brut	Amort. & dépréciations	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Frais d'établissement				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrains	100 278		100 278	100 278
- Constructions	4 435 248	662 911	3 772 337	3 929 413
- Installations techniques, matériel & out	44 723	41 399	3 323	1 954
- Autres immobilisations corporelles	153 234	109 495	43 739	52 904
- Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations financières</b>				
- Participations et créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	7 462		7 462	3 708
<b>TOTAL I</b>	4 740 945	813 805	3 927 140	4 088 258
<b>Compte de liaison (1)</b>	35		35	35
<b>TOTAL II</b>	35	-	35	35
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
- Matières premières et fournitures				
- Autres approvisionnements				
- En-cours de production (biens et services)				
- Produits intermédiaires et finis				
- Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (2)</b>				
- Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 033		1 033	1 054
- Autres créances	94 161	42 784	51 377	249 477
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	13 464		13 464	13 464
<b>Disponibilités</b>	567 304		567 304	440 532
<b>Charges constatées d'avance</b>	33 548		33 548	37 771
<b>TOTAL III</b>	709 510	42 784	666 726	742 298
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b> IV				
<b>Primes de remboursement des obligations</b> V				
<b>Ecart de conversion (actif)</b> VI				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	5 450 490	856 589	4 593 902	4 830 593

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie concernés, pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services

(2) dont à moins d'un an. 95 194 €.

(3) dont créances mentionnées à l'article 314-96 du CASF

**Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU**

<b>PASSIF</b>	<b>31-déc-10</b>	<b>31-déc-09</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	47 336	47 336
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	963 217	748 301
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
- Dons et legs		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	586 386	586 386
<b>Réserves</b>		
- Excédents affectés à l'investissement	198 194	198 194
- Réserves de compensation	112 887	112 887
- Réserve de trésorerie		
- Autres réserves	548 814	548 814
<b>Report à nouveau</b>		
- Report à nouveau	- 205 285	- 84 848
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification inopposables	- 5 439	- 9 739
- Résultat sous contrôle des tiers financeurs	- 104 798	518 639
- Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 16 783	
- Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	- 128 181	- 141 987
- Subventions d'investissement (renouvelables)	65 174	71 689
<b>Provisions réglementées</b>		
- Couverture du besoin en fonds de roulement		
- Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Réserves des plus-values nettes d'actif	417 890	
- Droits de propriétaires		
<b>TOTAL I</b>	2 479 413	2 595 673
<b>Compte de liaison</b>		
<b>TOTAL II</b>	-	-
<b>Provisions pour risques</b>	30 000	30 000
<b>Provisions pour charges</b>	30 526	26 597
<b>Fonds dédiés</b>	57 522	68 469
<b>TOTAL III</b>	118 048	125 066
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</b>	1 657 263	1 703 887
<b>Emprunts et dettes financières divers (3)</b>	5 641	2 905
<b>Avances &amp; acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Redevables créditeurs</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)</b>	19 705	18 765
<b>Dettes sociales et fiscales</b>	260 294	274 208
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	39 365	97 442
<b>Autres dettes (5)</b>	14 174	12 646
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL IV</b>	1 996 440	2 109 852
<b>Ecart de conversion (passif)</b>	<b>TOTAL V</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	4 593 902	4 830 593

(1) dont compte 1201 et 1291 : résultat sous contrôle de tiers financeurs -123 076 €

(2) dont concours bancaires courants et solde créditeurs de banques

0

(3) en particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

5641

(4) dont à plus d'un an 0 Dont à moins d'un an 19 705 €

(5) dont fonds des majeurs protégés

**Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>31-déc-10</b>	<b>31-déc-09</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>		
<b>Achats de marchandises</b> variation de stock		
<b>Achats de matières premières et fournitures</b> variation de stock		
<b>Achats d'autres approvisionnements</b> variation de stock		
<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>		
<b>Services extérieurs et autres</b>	189 304	204 127
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	98 354	97 557
<b>Charges de personnel</b>		
- Salaires et traitements	852 451	865 377
- Charges sociales	373 253	372 345
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		
- Dotations aux amortissements des immobilisations	205 060	187 906
- Dotations aux amortissements des charges d'exploitation		
<b>Dotations aux dépréciations et aux provisions</b>		
- sur actifs circulant	24 727	18 058
- pour risques et charges d'exploitation	9 888	4 651
<b>Autres charges</b>	19 744	10 930
<b>TOTAL I</b>	<b>1 772 780</b>	<b>1 760 950</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	20 224	31 008
Différences négatives de changes		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II</b>	<b>20 224</b>	<b>31 008</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
- Sur opérations de gestion	200	748
- Exercice courant		
- Exercice antérieur		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations dotations sur autres provisions		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		43 768
<b>Impôts sur les sociétés</b>	138	
<b>TOTAL III</b>	<b>338</b>	<b>44 516</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 793 342</b>	<b>1 836 474</b>
<b>RESULTAT CREDITEUR = Excédent</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b> <b>(I + II + III)</b>	<b>1 793 342</b>	<b>1 836 474</b>

**Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>31-déc-10</b>	<b>31-déc-09</b>
<b>PRODUITS</b>		
<b>Produits d'exploitation</b>		
<b>Ventes de marchandises</b>		
<b>Productions vendues</b>		
- Prestations de services	2 811	1 453
- Divers : participations des usagers	146 874	131 149
<b>Production stockée ou déstockage de production</b>		
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Dotations et produits de tarification</b>	1 440 566	1 472 042
<b>Subventions d'exploitations et participations</b>	-	2 240
<b>Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions</b>	25 661	23 465
<b>Transfert de charges</b>	875	3 810
<b>Autres produits</b>	29 630	25 591
<b>TOTAL I</b>	1 646 417	1 659 751
<b>Produits financiers</b>		
De participations et des immobilisations financières Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	1 232	1 782
Reprise de provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II</b>	1 232	1 782
<b>Produits exceptionnels</b>		
- Sur opérations de gestion	0	161
- Sur opérations de gestion sur exercices antérieurs	45	11 788
- Sur opérations en capital	6 520	6 516
- Reprise sur provisions reprise sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement reprise sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations reprise sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif reprise sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	10 947	14 491
Transfert de charges		
<b>TOTAL III</b>	17 512	32 955
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	1 665 161	1 694 488
<b>RESULTAT DEBITEUR = Déficit</b>	128 181	141 987
<b>TOTAL GENERAL</b> <b>(I + II + III)</b>	1 793 342	1 836 474

## **ANNEXE ASSOCIATION LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU**

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31.12.2010 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 4 593 902 euros et au compte de résultat qui se solde par un déficit net de 128 180.95 euros.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

### **PREMIERE PARTIE - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **NOTE 1 - REGLES ET PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES :**

Les comptes de l'exercice clos le 31.12.2010 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'Association a arrêté ses comptes en respectant :

- l'article 432-1 du PCG (règlement n°99-03 du CRC)
- adapté par le règlement n° 99-01 du CRC
- précisé par l'avis n°2007-04 du CNC du 04 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et 99-03 du CRC
- spécifié par l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- spécifié par l'arrêté du 22 décembre 2008 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## NOTE 2 - METHODES D'EVALUATION :

### 2.1 Actif immobilisé :

La décomposition des actifs, des amortissements et des dépréciations a été effectuée en quatre composants.

L'Association est propriétaire de cinq tenements mobiliers :

#### **Immeuble situé à Albertville rue Narvik dénommé « Le Rosalbert »**

- Gros Œuvre	60% du bâtiment	amorti sur 40 ans
- Façades, menuiseries	20% du bâtiment	amorti sur 30 ans
- Électricité plomberie chauffage	10% du bâtiment	amorti sur 15 ans
- Agencements intérieurs extérieurs	10% du bâtiment	amorti sur 10 ans

#### **Réaménagement des locaux « Rosalbert »**

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

#### **Immeuble situé à Albertville rue de Narvik dénommé « l'Albertin »**

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

#### **Immeuble situé à Albertville rue de Narvik « Siège-Services Généraux »**

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

#### **Immeuble situé à Albertville rue de la Combe de Savoie « CHU »**

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

#### **Immeuble situé à Aiguebelle dénommé « le Clos Jean Samson »**

Bâtiments Clos J. Samson acheté le 12/11/99		amorti sur 30 ans
---	--	-------------------

#### Sur les travaux de réfections (2003) selon les factures

- Maçonnerie & honoraire Architecte		amorti sur 25 ans
- Charpente & menuiserie extérieure		amorti sur 15 ans
- Électricité, plomberie, sanitaire		amorti sur 15 ans
- Plâtre, peinture & carrelage		amorti sur 10 ans
- Branchement gaz		amorti sur 10 ans

#### **Immeuble situé à Aiguebelle dénommé « Maison Relais Le Clartan »**

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

L'Association a opté pour la méthode simplifiée "de réallocation des valeurs comptables".

Toutes les autres immobilisations corporelles ont été considérées comme non décomposables et leurs amortissements sont calculés sur leurs durées d'usage, assimilées donc à leurs durées d'utilisation.

L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	5 ans
Agencements	10 ans
Matériels de transport d'occasion	3 ans
Matériels de bureau	3 et 5 ans
Mobiliers	8 ans

### 2.2 Actif circulant :

Les autres éléments de l'actif circulant sont inscrits pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

## NOTE 3 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS – ENGAGEMENT HORS BILAN – AUTRES INFORMATIONS :

### 3.1 Faits marquants de l'exercice :

Les locaux du 237 Ambroise Croizat avaient été vendus le 16 janvier 2008 pour un montant de 715 000 €.

La plus value comptable de 614 370.26 €, laissée en résultat en attente d'affectation (115 000) a été définitivement affectée comptablement suite aux précisions des tiers financeurs :

Compte 102 611 Subvention d'investissement DDCSPP Le Clartan :	196 480.30 €
Compte 148 600 Réserves des plus-values nettes d'actif DVS :	97 519.26 €
148 600 Réserves des plus-values nettes d'actif DDCSPP :	<u>320 370.70 €</u>
	614 370.26 €

L'Association avait sollicité la Direction des Services Fiscaux concernant les modalités d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée de l'opération de la Maison Relais « Le Clartan ».

En réponse en date du 26 mars 2010, la Direction des Services Fiscaux avait informé l'Association que compte tenu des augmentations de la surface supérieure à 10% de la SHON, les travaux n'entraient pas dans le cadre des dispositions de l'article 279-0 bis du Code Général des Impôts et devait déposer une déclaration de livraison à soi-même dans un délai de deux mois.

Cette déclaration a été déposée et l'association a perçu un remboursement de TVA à hauteur de 105 570 € le 26 novembre 2010.

### **3.2 Engagements pris en matière de retraite :**

Ces engagements ont fait l'objet d'une provision depuis plusieurs années atténuant ainsi sur chaque exercice le problème de la pyramide des âges. Cette provision s'élève à 30 525.60 euros comprenant les charges patronales à hauteur de 54%. La méthode de calcul retenue est basée sur l'application de la convention collective du 31 octobre 1951.

### **3.3 Droit individuel à la formation :**

Le volume d'heures de droit individuel à la formation des salariés représente 2 929 heures au 31 décembre 2010. Les heures utilisées pendant l'année 2010 sont de 94 heures.

### **3.4 Rémunérations des trois plus hauts « cadres dirigeants » (Décideurs) :**

Selon l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et/ou salariés ainsi que leurs avantages en nature représentent 0 euros.

### **3.5 Hypothèques :**

Sur l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation de 1 494 000 euros, la Caisse de Garantie du Logement locatif social a une inscription hypothécaire légale en premier rang en date 21/12/2006 pour le montant total soit 1 494 000 Euros.

Sur l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation de 235 000 euros, la Caisse de Garantie du Logement locatif social a une inscription hypothécaire légale en premier rang en date 09/04/2009 pour le montant total soit 235 000 Euros.

### **3.6 Provisions pour risques et charges :**

Au 31 Décembre 2007 une provision pour litige salarial avait été comptabilisée. Le jugement prud'hommal a débouté le salarié en janvier 2009, mais ce dernier a fait appel et nous avons donc conservé cette provision au 31 Décembre 2010.

### **NOTE 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE AU 31/12/2010 :**

Néant.



**DEUXIEME PARTIE - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS  
AU BILAN**

**NOTE 5- ACTIF IMMOBILISE :**

5.1 Valeurs Brutes :

5.1.2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé :

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	4 693 294	40 188	0	4 733 482
Immobilisations financiers	3 708	3 754	0	7 462
Immobilisations en cours	0	0	0	0
	<b>4 697 002</b>	<b>43 941</b>	<b>0</b>	<b>4 740 944</b>

5.2 Amortissements :

5.2.1 Variations des amortissements :

Immob. Amortissables	Amortiss. au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Amortiss. sur sorties d'actif	Amortiss. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	608 745	205 060	0	813 805
Immobilisations financières				
	<b>608 745</b>	<b>205 060</b>	<b>0</b>	<b>813 805</b>

**NOTE 6 - ACTIF CIRCULANT :****6.1 Etat des échéances des créances :**

Créances	Montant brut	A -1an	A +1an
Créances de l'actif immobilisé(1)	7 462		7 462
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
. clients et compte rattachés	1 033	1 033	
. autres créances	94 161	94 161	
Charges constatées d'avance	33 548	33 548	
<b>TOTAL</b>	<b>136 204</b>	<b>128 742</b>	<b>7 462</b>

**NOTE 7- TRESORERIE :**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par

1 part cat. A du Crédit Coopératif	15,25
15 parts sociales Crédit Mutuel	15,00
Sicav & FCP	
<b>Total</b>	<b>30,25</b>
Sicav Association	13 433,45

13 463,70

Plus value latente non comptabilisée : 5 189,98 euros.

Les disponibilités sont constituées par :

Banques établissements	539 769,62
Banques association	21 505,28
Ccp	1 582,89
Caisse	4 446,57
<b>Total</b>	<b>567 304,36</b>

**NOTE 8 - COMPTE DE REGULARISATION :****8.1 Charges constatées d'avance :**

*Fournitures Bureau	212,05
*Maintenance	1 225,48
*Abonnement	139,00
*Ass dommages Ouvrages Albertville	23 471,89
*Ass dommages Ouvrages MR	8 499,55
	<b>33 547,97</b>

**NOTE 9 - FONDS PROPRES****9.1 Fonds associatifs**

Fonds associatif	47 335,66
------------------	-----------

**9.2 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Association sans droit de reprise**

Au 31 décembre 2009, le compte 102.6 se compose de :

1026110 Subvention Crédit humanisation CHRS	18 436,34
1026111 Subvention DDCSPP Le Clartan	196 480,30
1026120 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes	300 000,00
1026120 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Mobilier 2007	67 168,04
1026121 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Le Clartan	300 000,00
1026121 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Mobilier 2009 Clartan	21 132,81
1026140 Subvention d'investissement Ville d'Albertville	60 000,00
	<u>963 217,49</u>

**9.3 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Association avec droit de reprise sur 40 ans**

1036000 Subvention d'investissement DDE	448 400,00
1036100 Subvention d'investissement DDE Le Clartan	<u>137 985,71</u>
	586 385,71

**9.4 Réserves affectés à l'investissement**

1068210 Excédent DDCSPP affecté à l'investissement	37 902,43
1068220 Excédent DVS HM affecté à l'investissement	160 291,51
	<u>198 193,94</u>

**9.5 Réserve de compensation :**

1068600 Réserve de compensation DVS HM	112 887,34
--	------------

**9.6 Réserves**

Réserves de résultats non conventionnées cumulées avant 1997	300 570,21
Réserves de résultats non conventionnées cumulées de 1997 à 2006	<u>248 244,07</u>
	548 814,28

**9.7 Report à nouveau :**

Le report à nouveau est constitué par :

1190000 Report à nouveau	-205 285,04
1140000 Dépenses refusées DVS HM	-1 316,83
1141000 Dépenses refusées DVS SS HM	<u>-4 122,38</u>
	-5 439,21
1151000 Résultats 2009 sous contrôle de Tiers DVS HM	21 574,09
1151008 Red.charges exploitation résultat DVS HM 2008	17 524,19
1151100 Excédent affecté à des mesures d'exploitation	25 439,56
1151900 Résultat sous contrôle de tiers SSHM 2008	-3 976,46
1151910 Résultats 2009 sous contrôle de Tiers DDCSPP	-169 137,32
1152000 Résultat sous contrôle de tiers SSHM 2009	<u>3 778,38</u>
	-104 797,56
1161000 Dépenses non opposables aux Tiers financeurs	-2 919,57
1162000 Dépenses pour congés payés	-12 085,63
1163000 Autres droits acquis par les salariés	-720,35
1168000 Autres dépenses non oppos. Tiers	<u>-1 057,13</u>
	-16 782,68

**9.8 Résultats de l'exercice**

Le résultat de l'exercice 2010 soit 128 180,95 euros se décompose de la manière suivante :

Résultat DDCSPP	-138 850,63
Résultat DVS Hôtel Maternel	15 177,38
Résultat DVS Service Suite Hôtel Maternel	597,38
Résultat DDCSPP Maison Relais Le Clartan	-6 338,46
Résultat non conventionné	<u>1 233,38</u>
	-128 180,95

**9.9 Provisions réglementées**

1486000 Reserves des plus value nettes d'actif	417 889,96
--	------------

Pour la part DVS	97 519,26 €
Pour la part DDCSPP	<u>320 370,70 €</u>
	417 889,96 €

**9.10 Subventions d'investissements affectés à des biens non renouvelables :**

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Subventions pour Travaux Aiguebelle	80 504			80 504
Subventions pour achat Rosalbert	27 571			27 571
	108 075	0	0	108 075

**9.11 Amortissements des subventions d'invest. affectés à des biens non renouvelables :**

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Subventions pour Travaux Aiguebelle	29 282	5 615		34 897
Subventions pour achat Rosalbert	7 104	901		8 005
	36 386	6 516	0	42 902

**NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

**10.1 Provisions pour risques et charges**

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Provisions Indemnités départ en retraite	26 598	9 888	5 960	30 526
Provision pour litige prud'hommal	30 000			30 000
	56 598	9 888	5 960	60 526

Une demande de dommages et intérêts portée par ce salarié devant le Conseil des Prud'hommes en 2007 s'élève à un total de 103 000 euros.

Une provision pour risques de 30 000 euros a été comptabilisée sur l'exercice 2007 afin de couvrir ce litige.

Le salarié a été débouté de l'ensemble de ces demandes début 2009, mais il a fait appel de cette décision.

En conséquence, la provision a été maintenue.

**NOTE 11 - FONDS DEDIES**

**11.1 Détails des fonds dédiés**

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Fonds dédiés subventions	56 672		10 947	45 725
Fonds dédiés RTT	11 797			11 797
	68 469	0	10 947	57 522

**NOTE 12 - DETTES :**

**12.1 Etat des échéances des dettes :**

	Montant bruts	A - 1an	de 1 à 5 ans	A + 5ans
<b><u>Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit</u></b>				
.à deux ans maximum à l' origine				
.à plus deux ans à l'origine	1 657 263	30 031	130 938	1 496 294
Emprunts et dettes financières divers	5 641		5 641	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	19 705	19 705		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	39 365	39 365		
Dettes fiscales et sociales	260 294	260 294	0	
Autres dettes	14 174	14 174		
<b>TOTAL</b>	<b>1 996 442</b>	<b>363 569</b>	<b>136 579</b>	<b>1 496 294</b>

**12.2 Détail des charges à payer :**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	11 754
Emprunts et dettes financiers divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 252
Dettes fiscales et sociales	162 801
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>180 806</b>

Une provision pour congés à payer est incluse dans les dettes sociales pour un montant de 97 747,60 euros.

**NOTE 13 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**

Néant

**TROISIEME PARTIE - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS  
AU COMPTE DE RESULTAT**

**NOTE 14 - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALAIRE :**

	Effectifs salariés	Effectifs ETP
Cadres	5	4,18
Services généraux & administratifs	6	5,19
Moniteurs & Educateur Spécialisés	12	11,73
Auxiliaires Educatifs	10	9,86
	<b>33</b>	<b>30,96</b>

**NOTE 15 - VENTILATION DES DOTATIONS :**

Dotation globale DDCSPP	1 069 886
Subvention DDASS Maison Relais	74 752
Dotation globale DVS SS HM	36 274
Facturations DVS Hôtel Maternel	245 211
Facturations DVS SS Hôtel Maternel	14 444
	<b>1 440 566</b>

**NOTE 16 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

Reprise sur provision retraite	5 960
Reprise sur comptes Hébergés	19 701
	<b>25 661</b>

**NOTE 17 - TRANSFERT DE CHARGES**

Remboursements assurances	875
	<b>875</b>

**NOTE 18 - VENTILATION DES AUTRES PRODUITS**

Solde Hébergés anciens	1 242
Ajustements divers	196
Remboursement IJSS & APICIL	14 321
Remboursement SASSON	4 605
CNASEA	9 265
	<b>29 630</b>